

Société de l'information ou société « informationnelle » ?

L'Europe et les Etats-Unis face aux nouvelles technologies de l'information

Fabrice Clément

In G. Berthoud, D. Cerqui, F. Clément, F. Ischi & O. Simioni (2000). *La « Société de l'information » : Une idée confuse*, Université de Lausanne, coll. Pratiques et Théories des Sciences et des Techniques, Lausanne, 2000.

Introduction

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) entraîne aujourd'hui de profondes modifications dont les répercussions sur l'ensemble des secteurs sociaux sont encore difficiles à imaginer. Telle est du moins l'impression que l'on retire d'une consultation attentive des multiples sites Internet qui sont consacrés, de près ou de loin, à la « société de l'information ». L'accord sur le caractère « révolutionnaire » des récents progrès technologiques est même si insistant de la part des dirigeants politiques que l'on peut légitimement se demander si l'avènement de la société de l'information ne repose pas en partie sur le caractère *performatif* que peut revêtir une telle unanimité.

Peut-être davantage que le développement des NTIC elles-mêmes, c'est l'insistance avec laquelle les autorités européennes annoncent l'émergence de cette nouvelle société qui constitue selon nous un phénomène particulièrement intéressant. Si, en effet, les faits sociaux n'existent en un sens que « parce que nous croyons qu'ils existent »¹, alors on peut se demander dans quelle mesure les efforts de persuasion déployés par les autorités politiques — en particulier par les dirigeants d'entités politiques aussi importantes que l'Europe et les Etats-Unis — ne participent pas, précisément, à la création d'un nouveau type de société en s'efforçant *de faire croire* que celle-ci existe d'ores et déjà. Si tel est le cas, comme nous le supposons dans le cadre de cette analyse, alors il devient tout à fait intéressant de s'attacher de plus près aux types de discours qui sont émis par les dirigeants politiques, qu'ils soient européens ou américains. On peut en effet supposer que leur contenu vont différer en fonction de la manière dont les membres de l'un ou de l'autre des gouvernements vont concevoir la manière dont les NTIC vont déterminer la nouvelle société en gestation. Et le type de société projeté va diverger selon la manière dont les membres des élites politiques envisagent les critères qui caractérisent une « bonne » société.

Dans les pages qui suivent, nous allons dans un premier temps montrer en quoi l'exemple de la « société de l'information » peut être éclairé au moyen de la notion de « sui-référentialité » telle qu'elle a été développée par John Searle. Dans un deuxième temps, nous allons brièvement exposer la façon dont l'Europe, tout d'abord, puis les Etats-Unis, envisagent l'impact des NTIC sur la société. Cette comparaison nous permettra de constater que des différences importantes existent entre ces deux manières de concevoir l'impact de ces nouvelles technologies sur la société. Pour terminer, nous proposerons quelques pistes explicatives qui pourraient permettre de rendre compte de cette différence d'approche.

1. La construction d'un fait social

Une notion telle que celle de « société de l'information » pose d'emblée des questions de nature ontologique. On ne parlait en effet encore pas, il y a peu, de Société de l'information. Cela signifie-t-il que celle-ci n'existait pas encore ? Ou que son existence n'avait simplement pas encore été mise en évidence ? Pour pouvoir répondre à cette question, il faut d'emblée être en mesure de préciser la *nature* de ce phénomène, ce qui est loin de s'avérer évident.

Personne ne s'attend à rencontrer quelque chose comme une société de l'information lors d'une balade en forêt ou à la sortie d'un restaurant ; autrement dit, il ne s'agit pas d'une entité *matérielle* qui pourrait faire l'objet d'une expérience sensorielle. Si tel n'est pas le cas,

¹ C'est du moins ce que pense le philosophe John Searle, comme nous allons le voir ci-dessous (Searle 1996 : 1).

comment dès lors qualifier le type d'existence qui la caractérise ? Cette question devient particulièrement aiguë si l'on se place dans la perspective scientifique qui dicte, dans une large mesure, la façon dont nous déterminons actuellement la nature des choses qui nous environnent. En effet, comme le remarque John Searle, nous avons très largement confié à la science, et en particulier à la physique, à la chimie et aux autres sciences naturelles, la tâche de déterminer quelles sont les entités qu'il convient d'intégrer dans notre « ameublement du monde »². Il est ainsi communément admis que nous vivons dans un monde qui est entièrement fait de particules qui se meuvent au sein de champs de forces ; que certaines d'entre elles sont organisées en systèmes ; que certains de ces systèmes sont des systèmes vivants et que certains de ces systèmes vivants sont devenus, au fil de l'évolution, des êtres conscients (Searle 1996 : 7)³. Mais, dans cette perspective, comment peuvent exister des entités comme l'argent, la propriété, le mariage, le football, les cocktails-parties et, bien entendu, la « société de l'information » ?

Pour tenter de rendre compte de la nature de tels phénomènes, Searle propose de bien les distinguer de ceux qui ne dépendent pas des êtres humains (le Mont Everest, par exemple, continuerait d'exister même si l'espèce humaine disparaissait). Il propose d'appeler *faits bruts* les entités dont l'existence ne dépend pas des états mentaux humains. Certains de ces faits bruts peuvent se voir attribuer des fonctions qui dépendent de leurs caractéristiques intrinsèques. Une fonction pratique est par exemple souvent attribuées aux billots, qui sont alors utilisés comme des sortes de tabourets. Mais une fonction peut également être attribuée à un objet indépendamment des caractéristiques physiques de ce dernier. L'argent, par exemple, qu'il s'agisse de pièces de métal, de billets ou de codes électroniques, ne vaut ce qu'il vaut que parce que chacun est prêt à lui accorder une valeur déterminée. Autrement dit, une entité telle que l'argent ne peut exister que parce que les gens y « croient »⁴. Pour les distinguer des faits bruts, Searle propose de nommer de tels phénomènes des *faits institutionnels*. Ceux-ci peuvent être qualifiés d'« auto-référentiels » : une partie de ce qui constitue x (la pièce de monnaie) en tant que f (de l'argent) réside dans le fait que les gens croient que x est f . La représentation du fait est ainsi partiellement constitutive du fait représenté (Searle 1991 : 340).

(...) j'attire simplement l'attention sur un trait logique particulier qui distingue les concepts sociaux de concepts naturels tels que « montagne » ou « molécules ». Quelque chose peut être une montagne même si personne ne croit que c'est une montagne ; quelque chose peut être une molécule même si personne ne pense quoique ce soit à son propos. Mais, pour les faits sociaux, l'attitude que nous entretenons vis-à-vis du phénomène est partiellement constitutive de ce phénomène (Searle 1996 : 33).

Pour le formuler d'une manière plus formelle, on peut donc dire que la constitution d'un fait institutionnel repose sur l'acceptation, par les membres d'une communauté, d'une règle constitutive de la forme « X compte comme Y dans C », où X désigne un objet, une personne ou un événement, Y une fonction et C un contexte déterminé (Searle 1996 : 44). Et pour qu'une fonction de ce type demeure, il faut que tous ceux qui sont impliqués dans

² Ce privilège accordé à la science peut toutefois être remis en question, comme le propose fort habilement Bruno Latour (Latour 1999).

³ Dans la *Construction de la réalité sociale*, Searle juge que l'articulation entre le cerveau-matière et l'esprit ne constitue plus un problème dans une perspective physicaliste puisqu'il en a traité dans le passé, notamment dans Searle 1983 et Searle 1992. Une présentation synthétique des travaux de Searle est proposée dans Clément & Kaufmann 1996.

⁴ Ainsi, lorsque les gens ne « croient » plus en l'argent d'un pays donné, ils cherchent à s'en débarrasser à tous prix, entraînant par là même une dévaluation massive de cette monnaie.

l'activité sociale associée au fait institutionnel continuent de reconnaître collectivement, mais pas nécessairement de manière consciente, la pertinence de la règle qui le constitue⁵. Si les procédures qui participent à la reconduction d'un fait institutionnel peuvent être largement implicites, sa constitution, par contre, relève de procédures beaucoup plus explicites. Il faut en effet que la règle qui va constituer le nouveau phénomène social soit amenée à la connaissance du public afin que celui-ci soit en mesure de la reconnaître. Généralement, c'est au moyen du langage qu'une telle opération peut être effectuée. Très souvent, ce sont des *performatifs* qui sont utilisés pour « amener à l'existence » les faits institutionnels. En effet, la fonction représentée par Y dans la formule « X compte comme Y » peut souvent, dans des circonstances appropriées, être imposée simplement par une déclaration (Searle 1996 : 55). C'est par exemple le cas de la formule « je vous déclare mari et femme » prononcée par le maire ou le prêtre lors de la cérémonie du mariage⁶.

Munis de ces quelques précisions conceptuelles, nous sommes maintenant en mesure de revenir à la société de l'information. Cette notion, qui ne renvoie en tant que telle à aucune entité « physique », n'existerait pas — ou plus exactement ne serait pas en train de commencer à exister — si personne ne reconnaissait son existence : il ne s'agit donc pas d'un fait brut mais plutôt, pour reprendre la distinction proposée par Searle, d'un fait « institutionnel ». Puisqu'il s'agit d'une notion qui est en phase d'élaboration, on peut donc s'attendre à ce que les autorités qui jugent qu'une telle expression recouvre un type inédit et important d'activités sociales utilisent de nombreux performatifs visant à « durcir » un phénomène encore bien évanescent. Et c'est précisément ce que l'on rencontre lorsqu'on s'attache aux discours des dirigeants de la Communauté Européenne.

2. Les discours européens sur la société de l'information

Les différentes instances politiques et administratives européennes sont à l'origine d'une très importante production textuelle qui est aujourd'hui en grande partie publiée sur Internet. Au sein de cette masse considérable de données, les discours consacrés à la Société de l'Information n'occupent pas une place minoritaire, bien au contraire. Sous ce terme s'organisent en effet des réflexions plus globalisantes qui tentent de montrer en quoi les nouvelles technologies de l'information sont en mesure de modifier l'ensemble des rapports sociaux. Les Européens se distinguent ainsi d'emblée de la perspective américaine, jugée par trop « matérialiste »⁷ : selon eux, la révolution informationnelle et communicationnelle en cours va entraîner des changements qui vont toucher la société dans son ensemble. C'est notamment pour cette raison qu'ils utilisent la notion de « Société de l'information », et non pas celle d'« autoroute de l'information », qui renvoie avant tout à la dimension matérielle des transformations en cours.

Si les textes européens recourent très fréquemment à la notion de Société de l'information, il est par contre très difficile d'en trouver une définition. Deux dimensions sont toutefois unanimement soulignées : l'émergence de cette nouvelle société est due au développement des NTIC et les changements à venir correspondent à une véritable révolution. Les rares définitions qui peuvent être glanées sur Internet insistent ainsi sur cette dimension technologique :

⁵ Searle se dit plutôt proche de Wittgenstein et de Bourdieu quant à la manière dont les règles qui sous-tendent les pratiques sociales « s'incarnent » dans des dispositions largement inconscientes (Searle 1996 : 132). Voir notamment Wittgenstein 1958 et Bourdieu 1980. Sur l'apport de Wittgenstein pour les sciences sociales, on peut consulter Clément 1996.

⁶ Sur l'importance des performatifs prononcés par ceux qui sont munis de la légitimité appropriée, voir Bourdieu 1982.

⁷ <http://www.ispo.cec.be/infosoc/backg/brochure.html>

Qu'est exactement que la Société de l'information?

- un réseau de base (réseau physique + fonctions de base)
- des services génériques (courrier électronique, accès à des bases de données)
- des applications (télétravail, télé médecine, télébanking, etc.)⁸

<http://www.ispo.cec.be/infosoc/backg/action95.html>

Par contre, lorsqu'il s'agit de dire en quoi l'on peut parler de l'émergence d'un nouveau type de « société », les textes sont plus qu'elliptiques. Un groupe d'Experts de Haut Niveau se contente, en 1997, de définir la Société de l'Information comme « la société qui est actuellement en train de se mettre en place et qui implique l'utilisation générale de techniques de l'information, de stockage de données et de transmission à faible coûts. » Ils précisent ensuite simplement qu'« une telle généralisation de l'utilisation de l'information et des données est accompagnée par des innovations organisationnelles, commerciales, sociales et légales qui vont profondément changer la vie, au travail et dans la société »⁹. Face à cette difficulté à définir un objet aussi flou, certains vont jusqu'à se contenter d'une définition des plus minimales :

Dans ce document, la notion de Société de l'Information est utilisée pour désigner une société où les individus – qu'ils soient consommateurs ou employés – utilisent l'information de manière intensive¹⁰.

<http://www.isi.gov.uk/isi/isi/bench/dotis/whatis.htm>

Cette difficulté à préciser les contours de la Société de l'Information n'est d'ailleurs étonnante que si l'on fait abstraction de notre hypothèse de départ : s'il s'agit en effet d'un fait institutionnel *en constitution*, les différents discours à son sujet participent précisément à son émergence. Il est alors possible d'observer, dans des conditions pour ainsi dire optimales, la curieuse nature des phénomènes sociaux qui, tout en n'étant que la « simple » résultante des activités collectives, semblent néanmoins munis d'une existence et d'un pouvoir causal intrinsèques. Cette oscillation est très perceptible dans les rapports européens diffusés sur Internet.

La Société de l'Information est ainsi très souvent présentée comme un macro-phénomène dont l'ampleur est comparable aux plus grandes révolutions qui ont bouleversé l'histoire du monde, et en particulier à la Révolution Industrielle¹¹.

La Société de l'Information est sur ses rails. Une « révolution digitale » est en train de déclencher des changements structurels comparables à ceux qui ont été provoqués par la Révolution industrielle du siècle passé, avec des enjeux économiques d'une importance comparable. Le processus ne peut pas être arrêté et il conduira finalement à une économie basée sur la connaissance.

<http://www.ispo.cec.be/infosoc/backg/action.html#Intro>

Face à une telle révolution, toute résistance serait vaine, voire suicidaire. Pour répondre au défi posé par l'émergence de cette « nouvelle société », les autorités européennes ont ainsi

⁸ Pour rendre la lecture de cet article plus fluide, l'auteur s'est permis de traduire la plupart des textes en français (la grande majorité des rapports européens sont en anglais).

⁹ [http://158.169.51.200/ispo/newsletter/ISPOSEPT97/ISPOSEPT01.html?109_20\\$](http://158.169.51.200/ispo/newsletter/ISPOSEPT97/ISPOSEPT01.html?109_20$)

¹⁰ La réduction des individus à être soit des consommateurs soit des employés est très caractéristique du ton général utilisé dans ce type de textes.

¹¹ Voir, par exemple, <http://www.ispo.cec.be/infosoc/backg/statemnt.html>

mis en place un programme d'action au nom évocateur : ADAPT (Adaptation of the workforce to industrial change)¹². La vision qui s'impose est donc celle d'un phénomène de grande envergure qui semble se développer de lui-même, indépendamment des volontés individuelles puisque les lois impersonnelles du Marché semblent désormais dicter les règles du jeu. La Société de l'information s'inscrit donc, par certains aspects, dans le monde des *objets*. Un rapport européen, *Learning in the information society*, illustre bien cette représentation presque « physique » qui sous-tend souvent la conception européenne de la Société de l'information. Ce plan d'action vise en effet à « renforcer l'impetus » dont jouit la Société de l'information dans le domaine de l'éducation¹³. Cette expression montre bien en quoi la Société de l'information est conçue à partir de l'image d'un objet en mouvement qui peut être plus ou moins freiné par les actions de la collectivité. Sous un certain angle, on ne peut donc qu'être témoin de cette évolution¹⁴ et vouloir y résister ne peut conduire qu'à une fin tragique, à l'image des organismes qui, au cours de l'Evolution, n'ont pu s'adapter à de nouvelles conditions environnementales et dont on ne retrouve aujourd'hui que les images fossilisées.

Résister à cette révolution est une voie sans issue, car le marché conduira de toute manière à ces changements.

<http://www.ispo.cec.be/infosoc/promo/pubs/prodemp.html>

Cette vision très « externaliste » est cependant contredite par de très nombreux passages qui insistent sur l'indispensable participation active des citoyens européens à l'élaboration de la Société de l'information. Le Plan d'action de 1994, *Europe's way to the information society*, le précise explicitement : « Le large soutien des citoyens européens est indispensable au "décollage" réel de la Société de l'information »¹⁵. Les autorités européennes investissent ainsi des moyens considérables pour « conscientiser » le public de l'importance que peut avoir pour chacun cette société qui est en phase de construction. Le programme PROMISE, par exemple, qui couvre la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2002, dispose ainsi d'un budget qui s'élève à quelques 25 MECUS¹⁶. Son objectif consiste notamment à accroître la sensibilisation du public et la compréhension par celui-ci de l'impact potentiel de la Société de l'information tout en stimulant la motivation et la capacité des individus à participer aux changements conduisant à l'« Age de l'information ». Les efforts de promotion accomplis par la Communauté Européenne sont ainsi aujourd'hui assimilables à une véritable propagande en faveur d'une organisation socio-économique déterminée conjointement par le développement des technologies de l'information et les « lois » du Marché. Le concept « d'E-quality of life », par exemple, vise à montrer aux citoyens européens à quel point les NTIC sont « amicales » pour eux et qu'elles sont en mesure de considérablement améliorer la qualité de vie de tous les membres de la société, sans exception¹⁷. Chacun doit en effet être convaincu que ces nouvelles technologies lui donneront plus de contrôle sur sa vie, son travail et sa santé¹⁸.

Certes, quelques craintes sont mentionnées dans certains des rapports, comme la peur que les NTIC entraînent une augmentation du chômage ; ou la crainte que le télé-travailleur, en

¹² Un site fort utile propose une définition de tous les acronymes utilisés par la Communauté européenne : http://dbs.cordis.lu/cordis/EN_ACROI_search.html.

¹³ <http://www.ispo.cec.be/infosoc/educ.html>

¹⁴ <http://www.ispo.cec.be/infosoc/health/01carpen.html>

¹⁵ <http://www.ispo.cec.be/infosoc/backg/action.html>

¹⁶ <http://www.ispo.cec.be/infosoc/press/multiprog.html>

¹⁷ <http://www.ispo.cec.be/telecom99/servicesforthecitizen.htm>.

¹⁸ <http://www.ispo.cec.be/g7/projects/g7rep596.html#global>

étant isolé de ses collègues, soit plus vulnérable aux pressions patronales ; ou encore l'angoisse soulevée par l'amélioration continue des procédés de contrôle à distance. Ces craintes légitimes peinent cependant à trouver leur place au sein des discours officiels qui font des NTIC une véritable panacée susceptible de résoudre tous les problèmes auxquels doit faire face l'Europe, comme en témoigne cette citation d'Edith Cresson — qui était alors membre de la Commission responsable de la recherche, l'innovation, l'éducation, la formation et la jeunesse :

*La recherche et la technologie n'apportent pas seulement des réponses aux questions que nous nous posons, elles nous proposent également des innovations et des solutions aux problèmes que nous rencontrons, comme l'emploi, la santé, l'environnement, l'approvisionnement en énergie, les transports et la mobilité, l'éducation et la formation*¹⁹.

Les autorités européennes investissent donc des efforts et des moyens considérables en vue de convaincre leurs citoyens de s'impliquer dans la construction de la Société de l'information. Une telle débauche d'énergie serait paradoxale par rapport à tout ce qui précède si l'on ne disposait pas de notre hypothèse de départ concernant la nature des faits institutionnels : pourquoi faudrait-il en effet faire preuve d'autant d'activisme s'il s'agissait d'un phénomène « comme un autre » ? Par contre, si la Société de l'information constitue bien un phénomène social en construction, comme nous l'avons supposé, alors il devient parfaitement compréhensible qu'il soit nécessaire d'« asseoir » son existence par l'utilisation de procédés discursifs de nature performative. Ce n'est que par un processus *actif* de ce type que les membres du corps social pourront finalement s'avérer prêts à admettre que l'organisation socio-économique en train d'émerger « compte comme » une nouvelle forme sociale, munie de règles propres, appelée Société de l'information.

3. Les Etats-Unis et les « Autoroutes de l'information »

Comme nous l'avons précisé d'emblée, les sites du gouvernement américains qui figurent sur Internet ne recourent pour ainsi dire pas à l'expression « Société de l'information », omniprésente dans les documents européens. Ceci ne signifie pas que les questions liées aux implications sociales des NTIC soient évacuées, bien au contraire. Mais les termes utilisés par les autorités américaines font essentiellement référence aux supports techniques sur lesquels reposent les bouleversements en cours. On peut dès lors se demander si cette différence terminologique ne renvoie pas à une manière fondamentalement différente d'envisager les rapports entre la technologie et la société.

Les NTIC font leur « entrée en politique » lors des élections présidentielles américaines de 1993. Al Gore, qui était alors sénateur, s'intéressa dès le début des années 80 aux nouvelles technologies. Dans sa campagne pour la vice-présidence, il proposa une vision d'avenir fondée sur le développement des réseaux de communication à haute vitesse. Son concept d'« autoroute de l'information » a ainsi probablement joué un rôle important dans l'élection du duo présidentiel Clinton-Gore. Mais si le projet de Gore ressemble bien à une utopie, c'est-à-dire à une élaboration imaginaire d'un système social ou politique idéal, il est intéressant de remarquer qu'il se concentre sur l'aspect technique des NTIC. Ceci est

¹⁹ Citation tirée de la brochure *Le 5ème programme cadre. Les programmes de recherche de l'Union Européenne 1998-2002*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1998. Pour d'autres exemples de la même veine, voir le fameux Rapport Bangeman (*Recommendations to the European Council. Europe and the global information society*, mai 1994).

particulièrement sensible dans la définition qui est donnée du National Information Infrastructure (NII).

- *Un vaste éventail d'équipements en plein développement.*
- *L'information elle-même, qui peut être sous la forme de programmes vidéo, de bases de données scientifiques ou commerciales, d'images, d'enregistrements sonores, d'archives de bibliothèques, et d'autres media.*
- *Les applications et les logiciels qui permettent aux utilisateurs de manipuler, d'organiser et de digérer la masse proliférante d'informations que les équipements propres à la NII vont mettre « au bout de leurs doigts ».*
- *Les normes du réseau et des codes de transmission qui facilitent les interconnexions et les interopérations entre les réseaux, et assurent la vie privée des personnes et la sécurité des informations transmises, aussi bien que la sécurité et la fiabilité des réseaux.*
- *Les gens – essentiellement du secteur privé – qui créent l'information, développent des applications et des services, construisent les équipements et apprennent aux autres à exploiter ce potentiel.*

<http://atlanta.cs.nchu.edu.tw/Transparency/NII/intro/tsld010.htm>

A ce système de transmission des informations sont associées tout un ensemble d'avantages qui sont très régulièrement détaillés. Tout d'abord, la NII (National Information Infrastructure, qui se voit peu à peu remplacée par la GII : Global Information Infrastructure) serait en mesure de créer des emplois et de promouvoir le « leadership » américain en matière de nouvelles technologies. Mais la NII entraînerait également une réduction substantielle des coûts de la santé tout en améliorant la qualité des soins. De plus, des services gouvernementaux pourraient être beaucoup plus efficaces et moins coûteux. Par ailleurs, il serait plus aisé d'éduquer les enfants et de les préparer à la vie active du XXI^{ème} siècle. Enfin, avec de tels outils, il serait possible de mettre en place, à tous les niveaux du gouvernement, une démocratie plus ouverte et participative²⁰.

Ce que cette liste révèle d'intéressant, c'est que l'introduction des nouvelles technologies n'est associée à aucun bouleversement social. Au contraire, les innovations qui caractérisent « l'Age de l'information » s'inscrivent dans une continuité techno-logique, comme Gore se plaît d'ailleurs à le souligner en utilisant l'image de l'autoroute pour décrire les changements en cours²¹. Ainsi, plutôt que de créer une nouvelle société, les NTIC sont en mesure, selon les instances gouvernementales, de redonner vie au rêve américain. L'enjeu est principalement économique : grâce en particulier à l'émergence du commerce électronique, rendu possible par les infrastructures globales de communication, chaque personne de bonne volonté serait en effet désormais en mesure de s'enrichir.

Dans cette place du marché digitale en cours de constitution, presque chaque personne avec une bonne idée et un petit logiciel peut mettre en place un commerce et devenir le « magasin du coin » de toute la planète.

<http://www.pub.whitehouse.gov/uri-res/I2R?urn:pdi://oma.eop.gov.us/1998/12/1/5.text.1>

²⁰ Pour la description des avantages, cf. <http://metal.ab.unc.edu/nii/NII-Benefits-and-Applications.html>

²¹ Avec la métaphore de « l'autoroute de l'information », Gore indique que le NII correspond plus à une évolution qu'à une véritable révolution. Il montre en effet combien la richesse d'un Etat a longtemps été liée à la qualité de son infrastructure de transports. Ainsi, les USA, lorsque tout le monde se mit à posséder une voiture, ont mis en chantier des autoroutes pour que le trafic reste fluide. Aujourd'hui, le commerce ne passe plus seulement par les routes, mais également par Internet. Dès lors, le chemin construit en fonction du

Certes, le gouvernement ne doit pas rester les bras croisés : il doit agir de manière à ce que chacun, indépendamment de son statut socio-économique, ait la possibilité de se connecter à ce réseau des réseaux. Il est ainsi prévu que, en l'an 2000, toutes les salles de classe, les bibliothèques, les hôpitaux et les cliniques soient connectés à la NII²². De plus, il est admis que la santé de l'Amérique repose avant tout sur l'état de son économie. Mais, comme le développement économique repose sur la technologie²³ et que celle-ci ne se peut se développer que grâce aux idées²⁴, l'Administration Clinton en conclut que c'est l'inventivité et l'éducation qu'il convient en premier lieu d'encourager. Gore voit ainsi dans le développement des NTIC une formidable occasion d'accroître « l'intelligence collective », comme en témoigne l'emprunt régulier qu'il fait d'une citation du romancier américain Nathaniel Hawthorne datant de 1851 :

By means of electricity, the world of matter has become a great nerve, vibrating thousands of miles in a breathless point of time ... The round globe is a vast ... brain, instinct with intelligence !

http://www.iitf.nist.gov/documents/speeches/032194_gore_giispeech.html

Le gouvernement, en garantissant l'accès universel, en investissant dans l'éducation, en introduisant les nouvelles technologies dans l'administration et en encourageant la recherche, prend donc un rôle actif dans la mise en place de l'infrastructure des communications. Mais l'artisan principal de cette « nouvelle économie » en construction reste le Marché. Les convictions des autorités américaines sont très claires à ce sujet : la concurrence représente à leurs yeux le moyen le plus sûr de garantir le bien-être de la population américaine²⁵. Selon Al Gore, par exemple, la compétition diminue les coûts, augmente les choix, améliore la qualité et crée des emplois²⁶. Elle aurait donc la propriété d'entraîner une augmentation de la maîtrise que les citoyens américains ont sur leur propre existence — « empowered our people »²⁷ — en leur garantissant un accès à des produits de plus en plus innovants susceptibles de leur faciliter davantage encore la « gestion de leur existence ». Et plus ce marché sera global, plus il sera idéal car, pour la première fois de l'Histoire, le consommateur sera en mesure de prendre en compte *toutes* les offres d'un type de produit donné et d'effectuer, en connaissance de cause, le choix le plus raisonné et le plus avantageux possible. Les meilleurs produits seront ainsi systématiquement sélectionnés par leurs principaux bénéficiaires, conduisant ainsi à une production de plus en plus parfaite... Dans une telle perspective, le rôle du gouvernement consiste donc avant tout à assurer et à promouvoir la compétition entre les forces du Marché en présence.

Comme on peut s'en apercevoir, les NTIC sont loin de constituer pour les autorités américaines le vecteur d'un bouleversement de la société elle-même. Ces nouvelles technologies sont au contraire conçues comme des *outils* qui constituent une véritable opportunité en vue d'améliorer la société actuelle et de donner à davantage d'individus la possibilité de réaliser le « rêve américain ». La « société », qui est essentiellement conçue comme une collectivité, ne semble pas véritablement être touchée par les bouleversements qui caractérisent l'Age de l'information. La société américaine se doit « simplement » de s'adapter au plus vite à ces technologies, d'une part pour en tirer un maximum d'avantages

téléphone ne suffit plus; il est indispensable de construire de véritables *autoroutes de l'information*.
<http://metalab.unc.edu/nii/goremarks.html>

²² <http://www.pub.whitehouse.gov/uri-res/I2R?urn:pdi://oma.eop.gov.us/1994/1/27/2.text.2>

²³ <http://metalab.unc.edu/nii/tech-posit.html#info>

²⁴ <http://www.whitehouse.gov/WH/EOP/OVP/index.html>

²⁵ <http://www.pub.whitehouse.gov/uri-res/I2R?urn:pdi://oma.eop.gov.us/1994/1/27/2.text.2>

²⁶ <http://www.pub.whitehouse.gov/uri-res/I2R?urn:pdi://oma.eop.gov.us/1995/1/9/8.text.1>

²⁷ <http://www.pub.whitehouse.gov/uri-res/I2R?urn:pdi://oma.eop.gov.us/1995/1/9/8.text.1>

économiques et sociaux, mais également parce qu'elles représentent un moyen de promouvoir les idéaux sur lesquels elle repose:

Le défi ne porte pas, en dernière instance, sur la nouvelle technologie. Il s'agit de s'en tenir à nos principes fondamentaux. Que nos outils aient été les plumes d'oie qui écrivirent et signèrent la Déclaration d'Indépendance ou les ordinateurs portables qui sont actuellement utilisés pour écrire les constitutions des pays récemment libérés... une meilleure communication a quasiment toujours conduit à une plus grande liberté et à une plus grande croissance économique.

<http://metalab.unc.edu/nii/goremarks.html>

Par ailleurs, la technologie serait en mesure, toujours d'après les autorités américaines, de recomposer les liens sociaux que la vie moderne a tendance à distendre. Ainsi, non seulement les NTIC seraient susceptibles de favoriser l'égalité, en permettant l'accès de chacun à la meilleure éducation (enseignement à distance assisté par ordinateur)²⁸ et aux soins médicaux de pointe (télé-médecine)²⁹, mais elles permettraient de constituer des « communautés virtuelles » dans lesquelles chacun pourra s'intégrer en fonction de ses intérêts³⁰. Ainsi, la communauté se renforcera par un simple accroissement des informations transmises, selon ce que l'on pourrait appeler ici « l'équation de Gore » : selon ce dernier, en effet, les nouvelles technologies ont affaire avec l'information, donc avec la communication, et par conséquent avec la communauté³¹ !

En dernier lieu, la société américaine serait également en mesure de s'améliorer au niveau politique en faisant davantage circuler l'information entre le gouvernement et les citoyens. En laissant la possibilité à chaque citoyen d'intervenir dans les décisions collectives, le « gouvernement électronique » multiplierait alors ses chances de prendre les bonnes décisions tout en dopant dans une considérable mesure la démocratie participative³².

On comprend dès lors mieux pourquoi, dans cette conception, une expression comme « société de l'information » se fait des plus rares. Dans la représentation qu'en donne l'Administration Clinton, la société américaine n'est pas en train de se transformer sous l'impact des technologies de l'information ; elle tend plutôt à soumettre ces dernières à un projet politique et moral. Dans cette perspective, les informations sont intégrées aux différents composants de la société américaine, qu'il s'agisse de l'économie (le commerce électronique, la mise en valeur de l'information en tant que marchandise), de la politique (le « gouvernement électronique »), de la santé (télé-médecine) ou de l'éducation (éducation à distance). Au sein de la rhétorique politique, cette communauté ne semble donc pas vouloir être transformée par l'information; elle tend plutôt à l'utiliser pour réaliser plus complètement certains des idéaux qui ont présidé à sa constitution. C'est la raison pour laquelle il s'agit moins d'une société de l'information que d'une société « informationnelle ».

²⁸ <http://atlanta.cs.nchu.edu.tw/Transparency/NII/intro/tsld010.htm>

²⁹ <http://www.pub.whitehouse.gov/uri-res/I2R?urn:pdi://oma.eop.gov.us/1994/1/13/8.text.2>

³⁰ <http://www.usia.gov/journals/itgc/0996/ijgf/fgold.htm>

³¹ <http://metalab.unc.edu/nii/goremarks.html>

³² Le modèle de la démocratie qui est défendu par les autorités américaines s'inspire donc très explicitement du fonctionnement du Marché. Le bon fonctionnement de la collectivité repose sur l'instauration de quelque chose comme une « place de marché » où l'information, pas seulement économique, circule et où les citoyens sont en mesure de donner rapidement leurs avis sur les actions que le gouvernement est en train d'entreprendre. Ce n'est que de cette manière que les solutions optimales pourraient émerger. Le vote des citoyens, qui expriment ainsi leur opinion, guiderait au mieux le système dans son ensemble en se combinant aux millions d'autres opinions, à la manière d'une « main invisible » qui serait dans ce cas de nature « politique ».

Conclusion

L'étude comparée des discours officiels européens et américains sur Internet permet de mettre en évidence certaines différences importantes quant à la manière d'envisager le rapport entre la société et la technologie, voire même quant à la conception du type de phénomène auquel renvoie la notion même de « société ».

Du côté européen, le développement des NTIC est tellement important qu'il entraîne l'émergence d'une nouvelle entité sociale appelée « Société de l'information ». Comme il s'agit dans cette perspective d'un phénomène social nouveau, nous avons vu que les autorités européennes s'appliquent à constituer, aux moyens de discours performatifs et de réalisations concrètes, ce qui constitue à leur yeux un fait institutionnel nouveau qui, pour exister véritablement, doit s'inscrire dans les esprits de leurs concitoyens. Pour l'administration Clinton, par contre, les NTIC ne constituent qu'un moment de l'évolution technologique auquel la société américaine doit s'adapter. Il n'est par conséquent pas nécessaire de persuader la population qu'un fait social nouveau est en constitution ; il suffit de rassembler les volontés individuelles pour tirer le meilleur parti possible des innovations technologiques en cours.

Si on laisse de côté le poncif selon lequel la manière de voir des Américains serait empreinte de pragmatisme alors que celle des Européens serait teintée d'idéalisme hégélien, on peut pour terminer relever que les différences sus-mentionnées pourraient bien renvoyer à deux façons distinctes de concevoir la nature de la société. La vision de la société qui sous-tend les discours américains est avant tout celle d'un ensemble d'individus munis des mêmes valeurs et engagés dans un destin commun. Par contre, du côté européen, il existe une tendance à concevoir la société sous le modèle d'un macro-organisme (une superstructure) qui transcende les volontés individuelles. Tout se passe donc comme si l'histoire de ces deux « sociétés » avait façonné des « sens communs » enclins à accepter une ontologie des faits sociaux soit *individualiste* (la société comme rassemblement d'individus en interaction) soit *holiste* (la société comme un tout dont les propriétés dépassent la simple somme des parties).

Bibliographie

- BOURDIEU, Pierre [1980], *Le sens pratique*, Paris, Éd. de Minuit.
- BOURDIEU, Pierre [1982], *Ce que parler veut dire*, Paris, Seuil.
- CLEMENT, Fabrice [1996], «Une nouvelle forme de vie pour les sciences sociales», in *Revue Européenne des Sciences Sociales*, tome XXXIV, n°106, pp.155-168.
- CLEMENT, Fabrice & KAUFMANN, Laurence [1996], , «Esquisse d'une ontologie de faits sociaux. La posologie de John Searle», *Réseaux* n°79, 1996, pp.123-161.
- LATOUR, Bruno [1999], *Politiques de la nature*.
- SEARLE, John R. [1983], *L'Intentionnalité. Essai de philosophie des états mentaux*, Paris, Ed. de Minuit, 1985.
- SEARLE, John R. [1991], «Intentionalitic Explanations in the Social Sciences», in *Philosophy of the Social Sciences*, Vol.21, n°3, Septembre, pp.332-344.
- SEARLE, John R. [1992], *La redécouverte de l'esprit*, Paris, Gallimard, 1995.
- SEARLE, John R. [1996], *The Construction of Social Reality*, London, Penguin.
- WITTGENSTEIN, Ludwig [1958], *De la certitude*, Paris, Gallimard, 1990.

Fabrice Clément
Institute of Human Development
University of California
Berkeley, U.S.A.
fclement@uclink.berkeley.edu